

ODD 14- CONFERENCE THE OCEAN JUIN

Contribution de la France aux dialogues de partenariat

La France souhaite que soient inclus dans les notes de cadrage et traités dans les dialogues de partenariat les points suivants :

<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue 1 - Traiter la pollution marine : <i>eauassainissement, pollutions industrielles, déchets, navires</i> 		<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la coalition internationale « Stop aux déchets plastiques » (pays membres à ce jour : France, Monaco, Maroc, Maurice, Suède, Italie, Chili, Bangladesh, Australie, Sénégal, Croatie ; dynamique soutenue concrètement par le PNUE dans le cadre d'une convention signée entre la France et l'ONU Environnement) • Encourager les pays à soutenir les actions du Partenariat mondial sur les déchets marins (GPML) • Appui à la composante « mobilisation des citoyens » de l'Alliance des initiatives océan climat (organisations internationales : UNESCO/COI, partenariats : International Alliance to Combat Ocean acidification, CREWS, Sustainable Island Initiative, SIDs Lighthouse partenaires) ;, ICRI, Maritime Regions in action against Climate Change, ...; • transition vers une économie bleue ; • appui aux négociations de l'AGNU sur la protection de la biodiversité en haute mer • impact de l'émission de particules fines à évaluer • émissions de Sox et Nox des navires contre l'acidification notamment, avec une extension des zones à basse émission (Med, Caraïbes,..) et une mise en application stricte des nouvelles normes • reconquête des milieux : gestion des eaux de ballast (décidé mais veiller à sa mise en œuvre notamment via la ratification par davantage de pays de la Convention concernée à l'OMI), gestion des mouillages dans les zones sensibles et réduction des collisions avec les cétacés • surveillance des aires protégées et régulation des activités en leur sein. • Soutenir une orientation plus forte de l'aide au développement en faveur des Etats en développement vers les activités maritimes et les populations côtières (cf. initiatives en cours en faveur des petits Etats insulaires ; soutien de la France à certaines)
<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue 2 - Gérer, protéger, conserver et restaurer les écosystèmes 		<ul style="list-style-type: none"> • Liens entre le changement climatique et la protection des écosystèmes marins et côtiers : « un océan en bonne santé, c'est un climat protégé »; • solutions basées sur la nature et la valeur socio-économique des écosystèmes marins et côtiers notamment des aires marines protégées,

marins et côtiers

des zones humides, des mangroves, etc....

- promotion de l'approche écosystémique intégrée dans la gestion des ressources et de la biodiversité marines, en vue de renforcer l'état des écosystèmes marins, leur résilience et leur capacité de production ;
- valoriser les approches de type gestion intégrée des zones côtières, planification des espaces maritimes adoptées par l'Union européenne et dans le cadre de la convention de Barcelone;
- appui aux efforts vers une économie bleue durable ;
- identification des bénéfices issus de la conservation des écosystèmes marins et côtiers (tourisme, ...);
- promotion de l'adhésion ICRI (*International Coral Reef Initiative*) mise en œuvre du plan d'action ;
- appui aux négociations de l'AGNU sur la protection de la biodiversité en haute mer ;
- rôle des océans polaires, véritables moteurs du système de régulation thermique mondial, et leur besoin de protection renforcée ;
- promotion de l'initiative internationale « Petites Îles Durables » ;
- poursuite et développement de la recherche sur les écosystèmes marins et côtiers, la biodiversité marine, les effets du changement climatique, les solutions en matière d'adaptation;
- appui au processus d'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA) de la convention sur la diversité biologique ;
- Porter la problématique des Aires marines Protégées en haute mer (de nouvelle génération) et de la mouvance des espaces marins.
- **Nécessité d'appuyer la recherche scientifique et la compréhension des zones exceptionnelles** attachées à des sous-espaces spécifiques en haute mer tels que les monts sous-marins, mers profondes, cheminées hydrothermales, failles océaniques, structures de coraux d'eau froide, ou à des sites ou des espèces spécialement vulnérables ou méconnues, ainsi que certains aspects de la connectivité écologique entre ces sites lointains et les côtes.
- Soutenir une orientation plus forte de l'aide au développement en faveur des Etats en développement vers les activités maritimes et les populations côtières (cf. initiatives en cours en faveur des petits Etats insulaires ; soutien de la France à certaines)

<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue 3 - Réduire et traiter l'acidification des émissions diverses dont transports maritimes, sciences 		<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la thématique « acidification » au changement climatique ; liens changement climatique et protection des écosystèmes marins et côtiers ; • Promotion de la réduction des gaz à effet de serre dans les transports maritimes, appui aux négociations en cours à l'OMI • émissions de Sox et Nox des navires contre l'acidification notamment, avec une extension des zones à basse émission (Med, Caraïbes,..) et une mise en application stricte des nouvelles normes; • promotion de la coalition internationale contre l'acidification des océans, appuyée par la FR qui mobilise ses scientifiques : 8 projets sélectionnés sur cette thématique, auxquels la FR apporte un financement ; • promotion de la ratification et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ; • Appui au rapport spécial Ocean et cryosphère du GIEC (<i>portage par l'initiative Because the Ocean pilotée par le Chili</i>); • transition vers une économie bleue durable; • Soutenir une orientation plus forte de l'aide au développement en faveur des Etats en développement vers les activités maritimes et les populations côtières (cf. initiatives en cours en faveur des petits Etats insulaires ; soutien de la France à certaines)
<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue 4 - Rendre les pêcheries durables 		<ul style="list-style-type: none"> • approche écosystémique intégrée dans la gestion des ressources et de la biodiversité marines, en vue de renforcer l'état des écosystèmes marins, leur résilience et leur capacité de production ; • Transition vers une économie bleue durable ; • pêche en eaux profondes ; • subventions néfastes à la biodiversité ; • soutenir la recherche, le développement et l'innovation en matière de suivi des stocks halieutiques en particulier dans les PMA et les SIDS; • promouvoir l'aquaculture durable • Soutenir une orientation plus forte de l'aide au développement en faveur des Etats en développement vers les activités maritimes et les populations côtières (cf. initiatives en cours en faveur des petits Etats insulaires ; soutien de la France à certaines)
<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue 5 - Augmenter les bénéfices 		<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices apportés par l'économie bleue durable, y compris tourisme durable, aquaculture durable, biotechnologies, énergies renouvelables; • promotion de l'initiative internationale « Petites Îles Durables » ;

<p>économiques au profit des petites îles en développement et des Etats en développement et permettre l'accès des petits pêcheurs artisanaux aux ressources marines et à leur marché</p>		<ul style="list-style-type: none"> • promotion de la lutte contre l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest (projet WACA de la Banque mondiale soutenu par la France) ; • promotion de initiative CREWS de renforcement des systèmes d'alerte sur les événements dangereux • Appui à la composante « mobilisation des citoyens » de l'Alliance des initiatives océan climat ; • promotion de solutions économiques viables pour la pêche artisanale. • Construire des partenariats scientifiques équitables avec les pays de la zone intertropicale du pourtour méditerranéen (Rôle clés de l'RD). En effet, la coopération scientifique avec les PED de ces zones sont une nécessité pour faire avancer la science universelle sur les questions comme la composante chaude des circulations atmosphérique et océanique, les interactions climats/océans, etc. • contribuer, par la recherche, à l'émergence, au renforcement et à l'autonomisation de communautés scientifiques et des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche dans les PED et dans les nombreux domaines de la science multiple qu'est l'océanographie. • Favoriser le développement de cursus universitaire et de recherche scientifique d'excellence aux Suds sur les questions marines (en tirant partie par exemple des possibilités offertes par le projet d'ARC en cours de définition. • Soutenir une orientation plus forte de l'aide au développement en faveur des Etats en développement vers les activités maritimes et les populations côtières (cf. initiatives en cours en faveur des petits Etats insulaires ; soutien de la France à certaines)
<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue 6 - Accroître la connaissance scientifique ainsi que la capacité en matière de recherche scientifique marine et transfert de technologies 		<ul style="list-style-type: none"> • Appui au rapport spécial du GIEC Océan/Cryosphère ; • Appui aux composantes « recherche scientifique » et « mobilisation des citoyens » de l'Alliance des initiatives océan climat ; • soutenir la recherche, le développement et l'innovation des solutions de transition vers une économie bleue durable (y compris en matière de patrimoine archéologique subaquatique : sa protection et sa valorisation touristique); • promotion de la coalition internationale contre l'acidification des océans, appuyée par la FR qui mobilise ses scientifiques : 8 projets sélectionnés sur cette thématique , auxquels la FR apporte un financement ;

		<ul style="list-style-type: none"> • appui au processus d'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA) de la convention sur la diversité biologique ; • promotion du plan d'action de l'ICRI et au volet sur le renforcement de la connaissance ; • appui aux programmes de recherche dans les zones arctique et antarctique. • Soutenir une orientation plus forte de l'aide au développement en faveur des Etats en développement vers les activités maritimes et les populations côtières (cf. initiatives en cours en faveur des petits Etats insulaires ; soutien de la France à certaines)
<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue 7 - Développer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources par le mise en œuvre du droit international, tel que reflété dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. 		<ul style="list-style-type: none"> • appui aux négociations de l'AGNU sur la protection de la haute mer • Promouvoir les systèmes de gouvernance régionaux et mondiaux, en particulier les conventions de mers régionales, les organisations régionales de gestion des pêches, etc. ; • Promotion de la démarche des « Solutions pour la Méditerranée » lancée en février 2017 ; • Promotion des actions et initiatives lancées en mars 2017 à l'occasion de la COP Carthagène pour la protection de la mer caraïbe ; • Soutenir une orientation plus forte de l'aide au développement en faveur des Etats en développement vers les activités maritimes et les populations côtières (cf. initiatives en cours en faveur des petits Etats insulaires ; soutien de la France à certaines)